



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- TTC pour l'achat d'un véhicule en remplacement d'un porte-outils

(du 12 février 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Dans le cadre du renouvellement de notre parc de véhicules, le Service des espaces publics (SEP) doit remplacer un véhicule porte-outils de marque Holder, âgé de 15 ans (1^{ère} mise en circulation en 2005).

En hiver, le véhicule sera utilisé pour le déneigement et l'entretien des trottoirs en ville, alors qu'en période estivale, il sera utilisé pour l'entretien des surfaces vertes.

Ainsi, afin de remplir son cahier des charges polyvalent, le nouveau véhicule devra être équipé d'agrégats de déneigement, soit d'une planche robuste, d'une fraiseuse à neige et d'une saleuse à capacité d'au moins 1.0 m³, ainsi que des agrégats pour l'entretien de surfaces vertes, à savoir, fauchage aspirant, pneus basse pression pour terrains mous et 4 roues jumelées pour la stabilité sur terrains accidentés.

Par ailleurs, il sera également utilisé en tant que transporteur universel pour les petits chantiers effectués par les deux services susmentionnés.

Les caractéristiques minimales de ce véhicules sont les suivantes :

- Le rayon de braquage sera le plus faible possible.
- Possibilité de travail sur terrains accidentés et en forte pente ce qui implique une grande stabilité.
- Le poids du véhicule sera le plus faible possible en raison du travail sur terrains non goudronnés.

Selon les règles en matière de marchés publics, notre futur véhicule sera acheté au travers d'une procédure d'acquisition sur invitation auprès d'au moins trois fournisseurs.

| | |
|--|-----------------------|
| Châssis cabine et installations hydrauliques | CHF 193'000.00 |
| Lame à neige | CHF 10'000.00 |
| Saleuse | CHF 28'000.00 |
| Fraiseuse | CHF 39'500.00 |
| Fauchage aspirant | CHF 36'000.00 |
| Accessoires | CHF 3'500.00 |
| Total TTC | CHF 310'000.00 |

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législation

Le remplacement de nos véhicules se fait dans le cadre des mesures sectorielles (paragraphe 4.2.5.1, page 30 du rapport de législation) qui visent à optimiser les prestations fournies par le service tout en diminuant la pénibilité du travail.

Conséquences sur les finances

Le prix du véhicule et de l'équipement est de CHF 310'000.- TTC. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC) et de la durée de vie estimée du véhicule, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 8.3 % (env. 12 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5 % sur CHF 155'000.-.

| | | |
|---|------------|------------------|
| Amortissement : CHF 310'000.- x 8.3 % | CHF | 25'730.00 |
| Intérêts 2,5 % sur la moitié nette estimée à charge de la Ville | CHF | 3'875.00 |
| Soit une charge annuelle moyenne de : | CHF | 29'605.00 |

Cet investissement a été inscrit au budget 2020 pour un montant de CHF 310'000.-, sous compte d'investissements du service 710 Voirie – frais d'entretien.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant.

Collaboration intercommunale

Ce véhicule est destiné à être utilisé uniquement par nos services.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Si l'ancien véhicule n'était soumis à aucune normalisation particulière des émissions polluantes, le nouveau répondra pleinement aux exigences de la norme EURO VI. Par ailleurs, on s'attend à une diminution de 10 à 15 % de la consommation de diesel.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

L'acquisition du véhicule et des agrégats sera faite selon la procédure d'appel d'offres sur invitation, ceci en conformité avec le règlement des marchés publics (art. 4 al. 1 lit. c RELCMP).

Les véhicules récents permettent une économie substantielle en termes de frais d'entretien. Pour les trois dernières années (2017 à 2019), les frais cumulés du véhicule actuel (main d'œuvre et pièces) correspondent à près de CHF 63'000.00.- HT.

Le véhicule actuel sera mis en vente.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, lors de sa séance du 11 février 2020 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures,
de l'urbanisme et de l'énergie

arrête :

Article premier

Un crédit de CHF 310'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'un véhicule.

Article 2

Ce crédit figurera au compte d'investissements du service 710 Voirie – frais d'entretien.

Article 3

L'investissement est amorti au taux de 8.3 % (12 ans).

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

Monique Gagnebin

Françoise Jeandroz